

Une enveloppe de 230.208 euros de retranscriptions

Date : 8 janvier 2016

Je me suis rendu les 20 décembre 2015 et 5 janvier 2016 à l'Hôtel du Département pour y consulter le compte-rendu de la session budgétaire du 27 février 2015 : il n'était pas encore disponible.

Le 6 janvier 2016, j'ai demandé au responsable du service « *Assemblée et affaires juridiques, documentation* » quand il le serait : il ne m'a pas répondu.

J'ai manqué d'à propos, parce que je n'ai pas encore demandé si les comptes-rendus des 5 sessions qui l'ont précédée et des 6 sessions qui l'ont suivie sont bien disponibles : je vais m'en informer, mais j'ai quelques raisons d'en douter.

Par hasard, je constate ce 8 janvier 2016 que le Département a passé le 11 janvier 2013 un marché à bons de commande de « *retranscription des débats de l'assemblée départementale et de compte-rendus de réunions au Conseil général d'Ille-et-Vilaine* » avec la société Résumémo pour un montant maximum annuel de 48.000 euros HT, susceptible d'être renouvelé 3 fois par reconduction express, sans pouvoir excéder 4 ans.

L'enveloppe est donc de 230.208 euros TTC.

Pour essayer d'y voir un peu plus clair dans la répartition des responsabilités, j'ai décidé de demander au Département copie du CCAP, du CCTP, des bons de commande et des mandats qui ont été émis au titre de ce marché ([voir ici](#)).



PS : dans un département qui se prétend à la pointe du numérique, le moment ne serait-il pas venu de retransmettre les sessions en direct et de proposer aussitôt les replays qui vont bien ?...